

PATINAGE DE VITESSE CANADA

BULLETIN DE LA HAUTE PERFORMANCE

N°164 – Longue piste



<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	<u>Page</u>
Critères de sélection de l'équipe 2013 - 2014	2
Présélection pour la Coupe du monde d'automne 2013	4
Annexe A Politique sur les exemptions	5
Annexe B Processus et critères d'évaluation pour les demandes d'évaluation spéciale	9
Critères pour les brevets du PAA 2013-2014 – se reporter au Bulletin 165 du CHP-LP	
Formats et règles des compétitions	11 - 23
Règles générales	11
Qualifications de la Coupe du monde d'automne 2012	12
Coupe du Canada 1	13
Championnats canadiens par distance individuelle	15
Coupe du Canada 2	16
Championnat canadien junior	18
Coupe du Canada 3	19
Championnat nord-américain	20
Coupe du Canada - finale	21
Temps de qualifications de l'ISU	24

BULLETINS DE LA HAUTE PERFORMANCE

La philosophie de sélection de l'équipe est de choisir les athlètes qui obtiendront les meilleurs résultats possibles pour le Canada aux Jeux olympiques et au Championnat du monde par distances individuelles.

Le CHP-LP publiera des bulletins de façon périodique durant la saison pour informer les patineurs, entraîneurs, le CDO et les fédérations membres de PVC de toute mise à jour ou modification aux critères de sélection, aux compétitions, etc.

Le CHP-LP se réserve le droit de modifier ou de remplacer les politiques énoncées dans le présent bulletin si des circonstances imprévues le justifient et si ces modifications sont manifestement dans l'intérêt véritable du programme de la haute performance. Dans de telles situations, tous les athlètes et les entraîneurs seront informés de toute modification qui aura été confirmée par le CHP-LP.

Équipe nationale et équipe de développement 2013-2014

Critères de sélection

Nomination :

Le CHP-LP nommera les athlètes qui se qualifieront pour les différentes équipes 2013-2014 aux réunions d'examen annuel de la haute performance au printemps 2013.

Le CHP-LP sélectionnera les patineurs selon les explications ci-après :

Des patineurs peuvent aussi être ajoutés à l'équipe nationale et à l'équipe nationale de développement en se basant sur les éléments suivants :

1. Le patineur breveté a reçu une exemption de blessure de Sport Canada (PAA); ou,
2. À la discrétion absolue du CHP-LP.

Sélection de l'équipe nationale – saison 2013-2014*

L'équipe nationale 2012 -2013 sera composée des membres suivants :

- Patineurs des Championnats du monde 2013 par distances individuelles qui se sont classés aux 16 premiers rangs
- Patineurs des Championnats du monde 2013 toutes distances qui se sont classés aux 16 premiers rangs
- Patineurs des Championnats du monde 2013 sprint qui se sont classés aux 16 premiers rangs
- Patineurs qui sont classés aux 20 premiers rangs du classement final de la Coupe du monde de l'ISU 2012-2013 par distance

Sélection de l'équipe de développement – saison 2013-2014

L'équipe de développement 2013-2014 sera composée des membres suivants :

- Patineurs des Championnats du monde 2013 par distances individuelles qui ne sont pas déjà qualifiés plus haut
- Patineurs qui ont obtenu un classement final entre les 21^e et 28^e positions à la Coupe du monde 2013 de l'ISU
- Patineurs des Championnats du monde 2013 toutes distances (en excluant les remplaçants) qui ne sont pas déjà qualifiés plus haut

- Patineurs du Championnat du monde sprint 2013 qui ne sont pas déjà qualifiés plus haut
- Athlètes qui terminent aux 8 premiers rangs pour une distance individuelle au Championnat mondial junior 2013
- Les meilleurs patineurs par distance et sexe du classement canadien 2012-2013 qui ne sont pas déjà choisis pour l'équipe nationale
- Le deuxième et troisième meilleurs athlètes par distance et sexe du classement canadien 2012-2013 non déjà choisis pour l'équipe nationale peuvent être considérés pour que l'équipe nationale et l'équipe de développement sur longue piste aient un maximum de 35 athlètes divisés en 15 hommes et 15 femmes après que les exemptions sont adjugées.

La priorité de la sélection sera fondée sur les meilleurs temps obtenus au cours des compétitions sanctionnées à titre de pourcentage des normes pour la Coupe du monde d'hiver 2013. L'athlète classé au troisième rang à l'intérieur d'une distance ne peut pas dépasser l'athlète classé au deuxième rang pour la même distance à cause d'un meilleur chronométrage pendant la saison.

PAR EXEMPLE

Athlète A - Classé 2^e 500 m Pourcentage de temps 96 %

Athlète B – Classé 3^e 500 m Pourcentage de temps 93 %

Athlète C – Classé 2^e 1000 m Pourcentage de temps 95 %

Athlète D – Classé 3^e 1000 m Pourcentage de temps 98 %

Athlète E - Classé 2^e 1500 m Pourcentage de temps 91 %

Athlète F – Classé 3^e 1500 m Pourcentage de temps 92 %

Priorité pour la sélection de l'équipe finale :

Athlète E

Athlète F

Athlète C

Athlète A

Athlète B

Athlète D

- La candidature de l'athlète qui occupe le meilleur rang global par distance des compétitions de classement national, si elle n'est pas déjà choisie par les méthodes ci-dessus pourra être considérée pour l'équipe nationale et l'équipe de développement longue piste comprenant 35 athlètes (au moins 15 hommes et 15 femmes) après l'octroi des exemptions. Les compétitions nationales de classement comprennent les Qualifications pour la Coupe du monde d'automne, les Championnats canadiens par distance individuelle, le Championnat nord-américain et les Coupes du Canada 1, 2, 3 et 4 (finale). La priorité de la sélection sera basée sur les meilleurs chronométrages de la saison de toutes les compétitions sanctionnées comme pourcentage des normes de la Coupe du monde d'hiver 2013.

Un athlète peut être classé dans un certain nombre de distances. Si un athlète se qualifie pour une position sur l'équipe nationale ou sur l'équipe de développement pour plus d'une distance, la position sera jugée être occupée pour cette distance et sexe. Les départs en groupe et poursuites en équipe ne seront pas considérés aux fins de la sélection des athlètes de l'équipe nationale et de l'équipe de développement. Le Comité de la haute performance – longue piste pourra à sa discrétion absolue ajouter des athlètes supplémentaires.

Avis

Les athlètes de l'équipe nationale et de l'équipe de développement seront informés de leur sélection au sein de ces équipes à la suite de la réunion annuelle du printemps du CHP-LP.

Confirmation des membres de l'équipe

À la suite de l'annonce officielle des équipes 2013-2014, les athlètes auront deux (2) semaines pour confirmer l'acceptation de leur position au sein de l'équipe.

La confirmation de la participation au sein d'une équipe est un engagement de la part de l'athlète de participer complètement aux programmes de l'équipe nationale ou de l'équipe de développement ainsi que sa disponibilité à être sélectionné pour une équipe représentative en plus de sa participation aux différents événements de sélection pour ces équipes.

La confirmation de l'adhésion à une équipe sert aussi à accepter les modalités et conditions de l'Entente concernant l'équipe nationale ou l'équipe de développement de PVC.

Si PVC ne reçoit pas la confirmation de l'athlète pour indiquer qu'il accepte sa place au sein de l'équipe dans le délai stipulé et qu'il n'accepte pas les modalités et conditions de l'Entente de PVC pour l'équipe nationale ou de développement, ce dernier sera jugé avoir refusé sa place et tous les avantages connexes.

Toutes les prolongations à cette période de confirmation doivent être demandées par écrit par l'athlète et seront seulement considérées dans des circonstances exceptionnelles.

Remplacement des athlètes

Si un athlète se retire subséquemment de l'équipe nationale, il ne sera pas remplacé au sein de l'équipe nationale.

Si un athlète se retire de l'équipe de développement avant la Coupe du monde 1 de la saison 2012-2013, la CHP-LP peut, à son entière discrétion, le remplacer par l'athlète classé au rang suivant pour la distance respective dans le classement canadien de 2011-2012.

Si l'athlète a obtenu sa place au sein de l'équipe de développement pour des distances multiples, l'athlète classé au rang suivant pour chaque distance pourra le remplacer.

Présélection pour la Coupe du monde d'automne 2013

Les athlètes qui se sont placés aux cinq premiers rangs aux Championnats du monde par distance individuelle de 2012 sont présélectionnés pour participer à la Coupe du monde d'automne 2013 dans leur ordre d'arrivée pour une distance précise jusqu'au maximum de 2 participants qui constitue le quota.

Annexe A

LIGNES DIRECTRICES SUR L'OCTROI DES EXEMPTIONS

1. But

Fournir des lignes directrices au Comité de la haute performance - longue piste (CHP-LP) lors de l'évaluation de l'utilisation de sa discrétion d'accorder une exemption à un athlète pour faire partie d'une équipe dans l'éventualité où l'athlète ne satisfait pas aux critères de sélection tels qu'ils sont définis dans le bulletin de la haute performance.

2. Philosophie de la sélection de l'équipe

Les athlètes seront choisis par le Comité de la haute performance qui déterminera les participants le mieux placés pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour le Canada à différentes compétitions comme les Jeux olympiques, le Championnat continental ou le Championnat du monde et les Coupes du monde.

Le Comité de la haute performance – longue piste prévoit sélectionner les équipes participant à ces épreuves aussi objectivement que possible. À cette fin et selon sa décision, le CHP-LP utilisera des critères comme le temps, le classement à une compétition spécifique ou à des compétitions spécifiques, et/ou le classement après une série de compétitions comme critère principal pour choisir les athlètes.

Ces critères peuvent être utilisés pour la sélection pour un événement spécifié ou des événements spécifiés ou une série d'événements précis.

En faisant la sélection précise pour l'événement ou les événements, le CHP-LP choisira seulement pour un événement qui aura lieu après la confirmation de la politique pertinente en matière de sélection.

Le CHP-LP considérera, dans toutes les situations, les performances réelles aux événements de sélection spécifique comme principale méthode par laquelle il est possible d'obtenir une sélection.

3. Philosophie de l'attribution des exemptions

1. Dans des circonstances exceptionnelles, selon la détermination du CHP-LP, lorsqu'un athlète n'a pas eu la possibilité, sans que ce soit de sa faute, de prendre part à la compétition dans l'événement de sélection, cet athlète peut avoir la possibilité de demander une exemption pour être choisi comme membre de l'équipe visée.
2. Une demande d'exemption est jugée être la dernière méthode par laquelle un athlète pour être choisi et elle vise répondre à des situations exceptionnelles à l'extérieur des critères de sélection normale plutôt que méthode normale par laquelle l'athlète peut être sélectionné.

3. La philosophie de base pour choisir un athlète à qui accorder une exemption est qu'en notant que toutes choses étant égales, l'athlète à qui l'exemption est accordée a clairement démontré des performances supérieures au cours de compétitions antérieures en comparaison des autres athlètes considérés pour sélection. Dans cette perspective, les procédures et les considérations résumées plus loin dans la section 6 s'appliquent.
4. Les dispositions d'exemption s'appliquent uniquement à la sélection pour des compétitions et/ou événements spécifiques. Elles ne s'appliquent pas aux nominations par PVC au Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada. Dans le cas d'une blessure importante, le processus visant le brevet pour les blessés du PAA sera mis en oeuvre pour répondre à la situation.

4. Procédures en vertu desquelles une demande peut être présentée.

- a) Les demandes d'exemption seront présentées par écrit au CHP-LP compétent (voir les dates limites ci-dessous).
- b) Seul le patineur concerné peut présenter une demande d'exemption, à moins qu'il ne soit physiquement incapable de le faire.
- c) Si la demande d'exemption est présentée en raison d'une maladie ou d'une blessure, le patineur doit fournir des preuves documentées par un praticien en médecine sportive. Le CHP-LP a le droit de demander un examen médical supplémentaire indépendant après réception de la demande d'exemption.
- d) Si une demande d'exemption est présentée en raison d'un bris d'équipement, elle doit faire l'objet d'un rapport et d'une vérification de la part de l'arbitre de la course ou du représentant du CHP-LP immédiatement après la course durant laquelle le bris d'équipement a eu lieu.

5. Modalités relatives aux demandes d'exemption

Demande d'exemption pour une compétition précise pendant la saison courante

Les demandes d'exemption seront évaluées dans deux catégories :

- a) *Maladie ou blessure antérieure à la compétition qui empêche un athlète de participer à l'événement de sélection ou de classement.*

Si le patineur est malade ou qu'il s'est blessé avant le début de la compétition, il doit demander une exemption avant qu'ait lieu la réunion des entraîneurs à la compétition. Le représentant du CHP-LP doit annoncer officiellement toutes les demandes d'exemption durant cette réunion afin que les autres compétiteurs soient au courant de la possibilité qu'une exemption soit accordée.

- b) *Blessure, maladie ou bris d'équipement durant l'événement de sélection.*

La demande d'exemption doit être présentée dans **un délai de 24 heures** suivant la fin de la compétition, à moins que le patineur ne soit physiquement incapable de présenter une telle demande (dans ce cas, l'entraîneur du patineur peut le faire à sa place).

(Voir la disposition 4d ci-dessus sur les exigences concernant la déclaration d'un bris d'équipement.)

Dans les situations décrites dans a) et b), la demande d'exemption doit clairement préciser ce que l'athlète veut et les documents d'appui doivent être joints (par exemple, certificat médical, rapport de l'officiel). Le CHP-LP doit être capable de confirmer que l'athlète sera à 100 % de sa capacité (physique et psychologique) pour participer à la compétition pour laquelle il demande une exemption. L'athlète doit fournir la confirmation d'un médecin qualifié ou, dans le cas d'un problème non lié à une blessure ou maladie, une autre attestation demandée par le CHP-LP.

6. Processus d'examen d'une demande d'exemption

Le processus d'examen des demandes d'exemption comprend les étapes suivantes :

- a) À la suite de l'activité de sélection finale pour l'équipe ou l'événement respectif, le CHP-LP se rencontre (en personne ou par téléconférence) pour réviser les faits.
- b) Dans les situations où des demandes d'exemption multiples sont présentées, elles doivent être étudiées individuellement en fonction de leur bien-fondé.
- c) Les trois membres élus du CHP-LP (qui ne sont pas en conflit d'intérêts) doivent réviser les faits et faire une recommandation (avec justification à l'appui). Si les trois membres élus du CHP-LP sont en situation de conflit d'intérêts, le directeur du programme longue piste doit faire la recommandation au sujet de la demande d'exemption.
- d) Si c'est pertinent, le CHP-LP doit établir un classement révisé des athlètes fondé sur l'événement de sélection ou les événements de sélection et évaluer les performances antérieures des athlètes qui ont demandé une exemption.
- e) Les sélections finales (assujetties à d)), doivent être effectuées à partir de ce classement révisé.
- f) Les athlètes de ces sélections finales sont ensuite nommés comme membres de l'équipe pour l'événement ou les événements. Cette information doit être communiquée à l'athlète ou aux athlètes qui ont demandé une exemption, à l'athlète ou aux athlètes directement touchés par la demande d'exemption, aux entraîneurs et aux représentants des athlètes.

7. Éléments d'étude pour l'octroi d'une exemption

Le CHP-LP doit répondre à la question fondamentale à savoir si l'athlète qui demande une exemption a des antécédents récents de performances ou autres facteurs indiqués ci-dessous qui démontrent la supériorité de l'athlète qui demande une exemption par rapport aux autres athlètes en lice pour la sélection.

Le CHP-LP doit aussi être certain que l'athlète qui demande l'exemption sera capable de compétitionner à un niveau similaire au cours de l'événement ou l'équipe pour lequel il demande d'être sélectionné. Le CHP-LP peut accorder une « exemption conditionnelle » à un athlète qui se remet d'une blessure ou d'une maladie. Dans ce cas, le Comité peut imposer certaines conditions à l'athlète. Les conditions peuvent comporter, mais sans s'y limiter, un certain délai pendant lequel l'athlète doit démontrer sa forme physique ou encore l'atteinte d'une exigence en matière de performance.

Afin de prendre ses décisions, le CHP-LP doit évaluer un certain nombre d'éléments incluant, mais sans s'y limiter :

- a) les résultats de compétition face à face des athlètes considérés pour la sélection,
- b) les performances passées de l'athlète qui demande l'exemption,
- c) les résultats de la compétition de sélection (des athlètes en lice pour l'équipe),
- d) les performances récentes d'entraînement et de tests.

En évaluant les performances passées, le CHP-LP doit attribuer une priorité de valeur aux performances de la période de 12 mois immédiatement avant l'événement final de sélection.

Toutefois, en raison de blessures ou de manque de possibilité de l'athlète à prendre part à une compétition, cette approche n'est occasionnellement pas utilisable. Dans de telles situations, il est possible d'évaluer les performances avant cette période de 12 mois, mais elles doivent être traitées en ayant une valeur moins grande pour évaluer la demande d'exemption.

À sa discrétion absolue, le CHP-LP peut accorder une exemption à un athlète qui :

-a obtenu 0,5 point samalog plus rapide que le dernier athlète choisi pour une distance précise (ceci correspondrait à 0,5 seconde dans l'épreuve du 500 m, 1 seconde pour le 1000 m, 1,5 seconde pour le 1500 m, 3 secondes pour le 3000 m, 5 secondes pour le 5000 m et 10 secondes pour le 10 000 m); ou

- a obtenu 0,5 point samalog par course auquelle il a pris part pour une sélection par points cumulatifs (4 distances patinées = 2 points samalog, épreuve de 500 m patinée deux fois = 1,0 point samalog).

En évaluant les anciennes performances de l'athlète qui demande une exemption et l'historique des athlètes comparés, le CHP-LP doit accorder la priorité et la plus grande valeur au meilleur chronométrage (au cours des événements sanctionnés) des athlètes participants au cours des derniers 12 mois, incluant la compétition ou les compétitions de sélection.

Dans le cas de la sélection pour des événements multiples (Monde sprint, Monde toutes distances, Championnat continental, Monde junior, etc.), si un athlète ne peut pas participer à

la compétition de sélection à cause de circonstances exceptionnelles, les distances manquantes doivent être évaluées en utilisant la règle du meilleur temps (au cours des 12 derniers mois) pour les athlètes impliqués.

8. Appels

À la suite de l'annonce de l'équipe pour l'événement ou les événements, l'athlète ou les athlètes touchés par la décision par rapport avec la demande d'exemption ont 7 jours civils pour en appeler de la décision conformément à la politique de Patinage de vitesse Canada sur les appels. (se reporter à la politique de PVC sur les appels RES 100)

Annexe B

***LIGNES DIRECTRICES* sur les**

demandes d'évaluation spéciale pour la sélection au sein de l'équipe nationale ou de l'équipe nationale de développement

- Ces procédures s'appliquent à la sélection au sein de l'équipe nationale ou l'équipe nationale de développement pour la prochaine saison de patinage.
- Dans des situations extraordinaires, déterminées par le CHP-LP, lorsqu'un athlète n'a pas eu la possibilité, sans que ce soit sa faute, de participer aux compétitions de classement de qualification, il pourrait être admissible pour faire une demande d'évaluation spéciale pour être choisi comme membre de l'équipe en question.
- À la discrétion du CHP-LP, tel que noté plus loin, les athlètes ne sont pas admissibles à une évaluation spéciale s'ils étaient admissibles à participer aux compétitions et/ou événements pour déterminer le classement et qu'ils ont eu la possibilité d'y participer et n'ont pas satisfait aux critères précisés pour être nommés comme membres de l'équipe en vertu du BHP.
- La demande d'évaluation spéciale doit être faite dans un délai de 14 jours civils de l'événement final de sélection. La demande doit préciser clairement :
 1. l'équipe au sein de laquelle l'athlète voudrait être sélectionné;
 2. l'objet précis de la demande de l'athlète; et,
 3. inclure, au moment de la demande, tous les documents appropriés nécessaires pour le CHP-LP et selon le cas, tous les renseignements médicaux appropriés sur lesquels l'athlète se fonde. Les documents médicaux adéquats devraient se limiter aux documents du médecin et à ceux des physiothérapeutes, chiropraticiens ou ostéopathes certifiés;
 4. le CHP-LP a le droit de demander un examen médical indépendant supplémentaire après la présentation de la demande d'exemption.
- En évaluant la demande, le CHP-LP doit être en mesure de confirmer à son entière satisfaction que l'athlète est ou sera en mesure de performer, au début de la nouvelle saison, à 100 % de ses capacités (physiques et psychologiques) de façon à :
 1. faire partie de l'équipe au sein de laquelle il demande d'être choisi;
 2. participer entièrement à tous les volets des programmes et activités de formation tels qu'ils sont déterminés par les entraîneurs adéquats et le directeur du programme longue piste; et,

3. participer à toutes les compétitions pour lesquelles il est choisi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le CHP-LP, à son entière discrétion, peut agir aux fins des meilleurs intérêts du programme, ajouter un athlète à l'équipe nationale ou à l'équipe nationale de développement.

Dans la présente annexe, aucune indication, ni décision de la part du CHP-LP conformément à la présente annexe ne doit être jugée suggérer qu'un athlète est ou n'est pas admissible à un soutien en vertu du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (PAA). Dans le cas d'une blessure importante, le processus de brevet pour les blessés du PAA est en vigueur.

Appels

À la suite de l'annonce des membres des équipes, un athlète qui veut demander une évaluation spéciale dispose de sept (7) jours civils pour en appeler de la décision conformément à la politique de Patinage de vitesse Canada en matière d'appel. (se reporter à la politique de PVC sur les appels RES 100)

Approuvé par le Comité de la haute performance – longue piste, le 12 septembre 2012.

Formats et règlements des compétitions

Règlement général

Règles des courses

Les règles qui s'appliquent pour toutes les compétitions de PVC notées dans le présent bulletin, y compris les qualifications pour la Coupe du monde sont celles de l'ISU, des Bulletins de CHP-LP et des procédures et règles de PVC. Les exceptions sont mentionnées plus loin.

Disqualification

Toutes les compétitions se déroulent en fonction des règlements de l'ISU, Si un compétiteur est disqualifié pour une distance donnée, il perd son rang dans cette épreuve à moins d'une décision contraire du CHP-LP.

Les temps des courses individuelles et les temps des reprises restent valident aux fins de classement et de sélection.

Jury de la haute performance

Pour tous les événements mentionnés, le jury du CHP-LP sera formé du directeur du programme longue piste (ou son remplaçant), de l'arbitre et du président du Comité de la haute performance ou des membres élus du Comité qui sont présents.

Uniformes de l'équipe nationale

Durant une compétition sanctionnée par Patinage de vitesse Canada, les athlètes canadiens n'ont pas le droit de porter d'uniforme de compétition (combinaison moulante) identifié comme appartenant à une autre équipe nationale ou à un autre pays, à moins de faire partie de cette équipe ou de représenter ce pays au moment de la compétition. (Règle N1-106 de PVC)

De plus, un patineur n'a pas le droit de porter une combinaison moulante d'une équipe nationale de Patinage de vitesse Canada ou d'une équipe de développement d'une saison antérieure pendant les Championnats canadiens, les Championnats nord-américains ou les Coupes du Canada (le jury du CHP-LP peut accorder une exemption à cette règle.)

Qualifications pour la Coupe du monde d'automne, du 1^{er} au 4 novembre 2012, Calgary, AB

	Femmes	Hommes
Jeudi 1 ^{er} novembre	3000 m	1500 m
Vendredi 2 novembre	1500 m	1000 m, 5000 m
Samedi 3 novembre	1000 m, 5000 m	10 000 m
Dimanche 4 novembre	2 x 500 m Départ en groupe	2 x 500 m Départ en groupe

Admissibilité pour la participation aux qualifications pour la Coupe du monde d'automne

500 m – 20 patineurs

1. Les premiers 18 patineurs du classement canadien 2011-2012
2. 2 patineurs choisis par le CHP-LP

1000 m – 20 patineurs

1. Les premiers 18 patineurs du classement canadien 2011-2012
2. 2 patineurs choisis par le CHP-LP

1500 m – 20 patineurs

1. Les premiers 18 patineurs du classement canadien 2011-2012
2. 2 patineurs choisis par le CHP-LP

Femmes 3000 m / Hommes 5000 m – 16 patineurs

1. Les premiers 14 patineurs du classement canadien 2011-2012
2. 2 patineurs choisis par le CHP-LP

Femmes 5000 m / Hommes 10 000 m – 12 patineurs

1. Les premiers 10 patineurs du classement canadien 2011-2012
2. 2 patineurs choisis par le CHP-LP

*Les normes de l'ISU pour la Coupe du monde sont présentées à la dernière page du présent bulletin.

Le CHP-LP se réserve le droit inconditionnel d'inviter d'autres patineurs à participer à la compétition.

Lors des qualifications en vue de la Coupe du monde d'automne 2012, les patineurs qui satisfont aux critères suivants sont admissibles à participer aux épreuves afin d'obtenir une place au sein de l'équipe de la Coupe du monde :

1. Le CHP-LP se réserve le droit inconditionnel d'inviter d'autres patineurs à participer aux qualifications d'automne 2012.

2. La liste finale des athlètes admissibles à chaque épreuve de distance sera publiée 24 heures avant le tirage au sort.
3. Les départs en groupe se feront selon les règles établies dans le communiqué n° 1689 de l'ISU. L'accès aux qualifications pour les départs en groupe sera limité aux qualifications des Coupes du monde du 1500 m, 3000 m / 5000 m et 10 000 m et complété à l'aide des résultats du 1500 m lors des qualifications, pour un maximum de 28 participants. Les athlètes doivent avoir réalisé le temps de qualification requis par l'ISU pour la Coupe du monde dans au moins une épreuve, peu importe la distance pour pouvoir participer aux épreuves de qualifications de départ en groupe.

Tirage au sort

Pour chaque épreuve par distance des qualifications pour la Coupe du monde, le tirage au sort des paires se fera en fonction du classement canadien.

Les compétiteurs seront séparés en groupes de quatre patineurs chacun. Les deux dernières paires seront formées par tirage au sort au sein du groupe comprenant les quatre compétiteurs les mieux classés, et ainsi de suite. S'il y a un nombre impair de participants, le patineur restant courra seul en premier.

À la deuxième course du 500 mètres (femmes et hommes), les paires seront formées en fonction du temps réalisé par les compétiteurs à la première course et de façon à ce que les participants changent de couloir de départ pour la deuxième course (règle 242 de l'ISU). Si deux ou plusieurs compétiteurs qui avaient le même couloir de départ à la première course réalisent un temps identique, leur position de départ leur sera attribuée en fonction de leur classement initial.

L'ordre de départ des paires sera inverse au classement des compétiteurs à la première course. Par conséquent, les compétiteurs les mieux classés dans chaque couloir de départ formeront la dernière paire, et le ou les compétiteurs au dernier rang courront en premier.

Coupe du Canada 1, du 30 novembre au 2 décembre 2012, Québec, QC

Pour la Coupe du Canada 1, le format suivant est recommandé :

	Femmes	Hommes
Vendredi 30 novembre	500 m, 1500 m	500 m, 1000 m, 3000 m (junior)
Samedi 1 ^{er} décembre	1000 m, 3000 m	1500 m, 5000 m
Dimanche 2 décembre	500 m, 1000 m, 5000 m*	500 m, 1000 m, 10 000 m*

* Les qualifications finales par distance seront déterminées en fonction du résultat de la 3^e plus longue épreuve de distance, soit le 3000 m – femmes et le 5000 m – hommes. (Maximum de huit

patineurs pour le 5000 m – femmes et le 10 000 m – hommes, l'ordre de priorité étant établi selon le classement au 3000 m – femmes et au 5000 m – hommes du 3 décembre.)

Admissibilité : seniors et juniors A, B et C2

Remarque : Les patineurs de la catégorie junior C2 sont ceux nés entre le 1^{er} juillet 1997 et le 30 juin 1998.

Les temps de qualification à atteindre pour cet événement sont indiqués ci-dessous. Pour qu'un temps de qualification soit valide, le patineur doit l'avoir réalisé entre le 1^{er} juillet 2011 et la date limite d'inscription.

Les temps soumis comme temps de qualification peuvent être vérifiés sur SpeedskatingResults.com

Temps de qualification pour la Coupe du Canada 1

		Calg./S.L.C.	Extérieur
Femmes – senior	500 m	0:45,0	0:50,0
	1000 m	1:29,0	1:39,0
	1500 m	2:19,0	2:34,0
	3000 m	4:54,0	5:30,0
Femmes – junior	500 m	0:47,0	0:51,0
	1000 m	1:31,0	1:41,6
	1500 m	2:21,0	2:37,6
	3000 m	4:56,0	5:36,0

Pour être admissibles à l'épreuve du 3000 m, les patineurs doivent avoir réalisé le temps de qualification requis pour le 1500 m ou le 3000 m. Les patineurs ayant obtenu le temps requis dans au moins une épreuve, peu importe la distance, sont admissibles aux épreuves de 500 m, 1000 m et 1500 m.

		Calg./S.L.C.	Extérieur
Hommes – senior	500 m	0:40,0	0:46,2
	1000 m	1:19,0	1:31,6
	1500 m	2:01,0	2:23,5
	5000 m	7:19,0	8:46,8
Hommes – junior	500 m	0:42,0	0:46,2
	1000 m	1:21,0	1:31,6

1500 m	2:03,0	2:23,5
3000 m	4:26,0	5:04,1
5000 m	7:21,0	8:46,8

Pour être admissibles à l'épreuve du 5000 m, les patineurs doivent avoir réalisé le temps de qualification requis pour le 1500 m, le 3000 m ou le 5000 m. Les patineurs ayant obtenu le temps requis dans au moins une épreuve, peu importe la distance, sont admissibles aux épreuves de 500 m, 1000 m et 1500 m.

Regroupement des patineurs pour le départ à la Coupe du Canada 1

Pour toutes les distances

Groupe 1 : Les huit premiers patineurs présents au classement pour cette distance (en fonction du classement canadien final pour 2011-2012).

Groupe 2 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 3 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 4 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 5 : Les autres patineurs ayant réalisé les meilleurs temps de la saison 2011-2012. Des sous-groupes de huit seront ensuite formés pour le tirage au sort.

Pour la deuxième course du 500 m et du 1000 m, les paires seront établies selon la règle 262 de l'ISU.

Tirage au sort pour la Coupe du Canada 1

Le jury du CHP-LP établira l'ordre des paires pour les courses.

Le tirage au sort commencera de préférence par le groupe 1, puis le groupe 2, le groupe 3, etc.

Championnat canadien par distances individuelles, du 3 au 6 janvier 2013, Calgary, Alberta

Pour le Championnat canadien par distances individuelles, le format suivant sera utilisé :

3 janvier	500 m – hommes *	500 m – femmes *
	1500 m – hommes	3000 m - femmes
4 janvier	1000 m – hommes	1500 m – femmes
	5000 m – hommes	
5 janvier	3000 m – hommes (junior)	1000 m – femmes
	10 000 m – hommes	5000 m – femmes
6 janvier	500 m – femmes (2 x)	500 m – hommes (2 x)
	Départ en groupe	Départ en groupe

*** Les courses de 500 mètres le 3 janvier sont pour les patineurs qui visent uniquement la sélection pour les championnats continentaux et les championnats du monde toutes distances. Le CHP-LP a le droit de limiter les patineurs qui participent aux 500 mètres le 3 janvier. Les patineurs qui visent la sélection pour les équipes pour les championnats continentaux et les équipes pour les championnats du monde toutes distances peuvent patiner dans les 500 mètres du 3 janvier ou du 6 janvier. Toutefois, si un patineur choisit de concourir dans les 500 mètres du 3 janvier, ce temps sera le temps utilisé pour les sélections pour les championnats continentaux et les championnats du monde et un temps d'un tel patineur dans les 500 mètres patinés le 6 janvier ne sera pas utilisé pour les sélections pour les championnats continentaux et les championnats du monde.**

Admissibilité au Championnat canadien par distances individuelles

500 m – 20 patineurs satisfaisant aux normes de l'ISU pour la Coupe du monde*

1. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (500 m)
2. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1000 m)
3. Classement par temps lors des compétitions de l'automne 2012

1000 m – 20 patineurs satisfaisant aux normes de l'ISU pour la Coupe du monde*

4. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1000 m)
5. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (500 m)
6. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1500 m)
7. Classement par temps lors des compétitions de l'automne 2012

1 500 m – 20 patineurs satisfaisant aux normes de l'ISU pour la Coupe du monde*

1. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1500 m)
2. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1000 m)
3. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (3000 m – femmes / 5000 m – hommes)
4. Classement par temps lors des compétitions de l'automne 2012

3000 m – femmes/5000 m – hommes – 16 patineurs satisfaisant aux normes de l'ISU pour la Coupe du monde*

1. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (3000 m – femmes / 5000 m – hommes)
2. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (1500 m)
3. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (5000 m – femmes / 10 000 m – hommes)
4. Classement par temps lors des compétitions de l'automne 2012

5000 m – femmes/10 000 m – hommes – 16 patineurs satisfaisant aux normes de l'ISU pour la Coupe du monde*

1. Qualifications pour la Coupe du monde d'automne (3000 m – femmes / 5000 m – hommes)
2. Classement par temps lors des compétitions de l'automne 2012

*Les normes de l'ISU pour la Coupe du monde sont indiquées à la dernière page du présent bulletin.

Le CHP-LP se réserve le droit inconditionnel d'inviter d'autres patineurs à participer à la compétition.

Regroupement des patineurs pour le départ au Championnat canadien par distances individuelles

500 m, 1000 m, 1500 m

Groupe 1 – Les six temps les plus rapides de la saison en cours.

Groupe 2 – Les six temps suivants les plus rapides de la saison en cours.

Groupe 3 – Patineurs restants.

3000 m – femmes/5000 m – hommes

Groupe 1 – Les quatre temps les plus rapides de la saison en cours.

Groupe 2 – Les quatre temps suivants les plus rapides de la saison en cours.

Groupe 3 – Les quatre temps suivants les plus rapides de la saison en cours.

Groupe 4 – Patineurs restants.

5000 m – femmes/10 000 m – hommes

Groupe 1 – Les quatre temps les plus rapides de la saison en cours.

Groupe 2 – Les quatre temps suivants les plus rapides de la saison en cours.

Groupe 3 – Patineurs restants.

Tirage au sort pour le Championnat canadien par distances individuelles

Toutes les courses des Championnats canadiens commenceront par les moins bien classés et termineront par les mieux classés, comme à la Coupe du monde de l'ISU et au Championnat du monde.

Coupe du Canada 2, du 3 au 6 janvier 2013, Calgary, Alberta

Pour la Coupe du Canada 2, le format suivant est recommandé :

3 janvier	1500 m – hommes	3000 m – femmes
4 janvier	1000 m – hommes	1500 m – femmes
	5000 m – hommes	
5 janvier	3000 m – hommes (junior)	1000 m – femmes
6 janvier	500 m – femmes (2 x)	500 m – hommes (2 x)
	Départ en groupe	Départ en groupe

Admissibilité : seniors et juniors A, B et C2

Remarque : Les patineurs de la catégorie junior C2 sont ceux nés entre le 1^{er} juillet 1997 et le 30 juin 1998.

Les temps de qualification à atteindre pour cet événement sont indiqués ci-dessous. Pour qu'un temps de qualification soit valide, le patineur doit l'avoir réalisé entre le 1^{er} juillet 2011 et la date limite d'inscription.

Les temps soumis comme temps de qualifications peuvent être vérifiés sur SpeedskatingResults.com

Temps de qualification pour la Coupe du Canada 2

		Calg./S.L.C.	Extérieur
Femmes – senior	500 m	0:45,0	0:48,0
	1000 m	1:28,0	1:37,0
	1500 m	2:15,0	2:30,0
	3000 m	4:48,0	5:25,0
Femmes – junior	500 m	0:46,0	0:48,0
	1000 m	1:30,0	1:38,0
	1500 m	2:20,0	2:31,0
	3000 m	4:55,0	5:25,0

Pour être admissibles à l'épreuve du 3000 m, les patineurs doivent avoir réalisé le temps de qualification requis pour le 1500 m ou le 3000 m. Les patineurs ayant obtenu le temps requis dans au moins une épreuve, peu importe la distance, sont admissibles aux épreuves de 500 m, 1000 m et 1500 m.

		Calg./S.L.C.	Extérieur
Hommes – senior	500 m	0:40,0	0:43,0
	1000 m	1:18,0	1:25,0
	1500 m	1:58,0	2:12,0
	5000 m	7:20,0	8:05,0
Hommes – junior	500 m	0:41,0	0:44,0
	1000 m	1:20,0	1:27,0
	1500 m	2:02,0	2 :14,0
	3000 m	4:25,0	4:55,0
	5000 m	7:30,0	8:10,0

Pour être admissibles à l'épreuve du 5000 m, les patineurs doivent avoir réalisé le temps de qualification requis pour le 1500 m, le 3000 m ou le 5000 m. Les patineurs ayant obtenu le temps requis dans au moins une épreuve, peu importe la distance, sont admissibles aux épreuves de 500 m, 1000 m et 1500 m.

Regroupement des patineurs pour le départ à la Coupe du Canada 2

Les groupes de patineurs à la Coupe du Canada 2 seront établis comme suit.

Pour toutes les distances

Groupe 1 : Les huit premiers patineurs présents au classement pour cette distance (en fonction du classement canadien courant pour 2012-2013).

Groupe 2 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 3 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 4 : Les autres patineurs ayant réalisé les meilleurs temps de la saison 2012-2013. Des sous-groupes de huit seront ensuite formés pour le tirage au sort.

Groupe 5 : Les autres patineurs ayant réalisé les meilleurs temps de la saison 2011-2012. Des sous-groupes de huit seront ensuite formés pour le tirage au sort.

Pour la deuxième course du 500 m et du 1000 m, les paires seront établies conformément à la règle 262 de l'ISU.

Tirage au sort pour la Coupe du Canada 2

Le jury du CHP-LP établira l'ordre des paires pour les courses.

Le tirage au sort commencera de préférence par le groupe 1, puis le groupe 2, le groupe 3, etc.

Championnat canadien junior, du 1^{er} au 3 février 2013, Québec, QC

Pour le Championnat canadien junior, le format suivant est recommandé :

	Femmes	Hommes
Vendredi 1 ^{er} février	500 m, 1500 m	500 m, 1000 m, 3000 m
Samedi 2 février	1000 m, 3000 m	1500 m, 5000 m
Dimanche 3 février	500 m, 1000 m	500 m, 1000 m

Championnat canadien junior (toutes distances)

Femmes : 1^{er} 500 m, 1500 m, 1000 m, 3000 m

Hommes : 1^{er} 500 m, 3000 m, 1500 m, 5000 m

Championnat canadien junior (sprint)

Femmes : 2 x 500 m, 2 x 1000 m

Hommes : 2 x 500 m, 2 x 1000 m

Pour participer au Championnat canadien junior, tous les patineurs doivent avoir réalisé au moins un temps de qualification pour la Coupe du monde junior.

Admissibilité : Juniors A, B et C2

Remarque : Les patineurs de la catégorie junior C2 sont ceux nés entre le 1^{er} juillet 1997 et le 30 juin 1998.

Temps de qualification pour le Championnat canadien junior

		Calg./S.L.C.	Extérieur
Femmes	500 m	0:47,0	0:51,0
	1000 m	1:31,0	1:41,6
	1500 m	2:21,0	2:37,6
	3000 m	4:56,0	5:36,0
Hommes	500 m	0:42,0	0:46,2
	1000 m	1:21,0	1:31,6
	1500 m	2:03,0	2:23,5
	3000 m	4:26,0	5:04,1
	5000 m	7:21,0	8:46,8

Les temps soumis comme temps de qualification peuvent être vérifiés sur SpeedskatingResults.com

Les règles de l'ISU pour les compétitions de catégorie junior s'appliqueront lors du Championnat canadien junior.

Positions de départ et tirage au sort pour le Championnat canadien junior

Pour le Championnat canadien junior, les positions de départ pour les épreuves de la première journée (500 m et 1500 m pour les femmes; 500 m, 1000 m et 3000 m pour les hommes) seront établies en fonctions des résultats de la Coupe du Canada 2.

Les positions de départ pour la troisième et la quatrième épreuve de distance seront déterminées selon la règle 227 de l'ISU, deuxième paragraphe. Tous les patineurs seront toutefois qualifiés pour la plus longue épreuve de distance.

Les positions de départ pour la deuxième course de 500 m et de 1000 m seront établies en fonction des résultats de la première course de même distance.

Coupe du Canada 3, 1^{er} au 3 février 2013, Québec, QC

Pour la Coupe du Canada 3, le format suivant sera utilisé :

	Femmes	Hommes
Vendredi 1 ^{er} février	500 m, 1500 m	500 m, 1 000 m
Samedi 2 février	1000 m, 3000 m	1500 m, 5000 m
Dimanche 3 février	500 m, 1000 m	500 m, 1000 m
	Départ en groupe	Départ en groupe

Admissibilité : seniors et juniors A, B et C2

Remarque : Les patineurs de la catégorie junior C2 sont ceux nés entre le 1^{er} juillet 1997 et le 30 juin 1998.

Les temps de qualification à atteindre pour cet événement sont indiqués ci-dessous.

Pour qu'un temps de qualification soit valide, le patineur doit l'avoir réalisé entre le 1^{er} juillet 2011 et la date limite d'inscription.

Les temps soumis comme temps de qualification peuvent être vérifiés sur SpeedskatingResults.com

Temps de qualification pour la Coupe du Canada 3

		Calg./S.L.C.	Extérieur
Femmes - senior	500 m	0:45,0	0:50,0
	1000 m	1:29,0	1:39,0
	1500 m	2:19,0	2:34,0
	3000 m	4:54,0	5:30,0
Femmes - junior	500 m	0:47,0	0:51,0

1000 m	1:31,0	1:41,6
1500 m	2:21,0	2:37,6
3000 m	4:56,0	5:36,0

Pour être admissibles à l'épreuve du 3000 m, les patineurs doivent avoir réalisé le temps de qualification requis pour le 1500 m ou le 3000 m. Les patineurs ayant obtenu le temps requis dans au moins une épreuve, peu importe la distance, sont admissibles aux épreuves de 500 m, 1000 m et 1500 m.

		Calg./S.L.C.	Extérieur
Hommes - senior	500 m	0:40,0	0:46,2
	1000 m	1:19,0	1:31,6
	1500 m	2:01,0	2:23,5
	5000 m	7:19,0	8:46,8
Hommes - junior	500 m	0:42,0	0:46,2
	1000 m	1:21,0	1:31,6
	1500 m	2:03,0	2:23,5
	3000 m	4:26,0	5:04,1
	5000 m	7:21,0	8:46,8

Regroupement des patineurs pour le départ à la Coupe du Canada 3

Lors de chaque épreuve par distance, les compétiteurs de la Coupe du Canada 3 seront placés en paires en fonction du classement canadien courant. Les règles de l'ISU pour les compétitions de sprint (à l'exception du tirage au sort) s'appliqueront aux épreuves de sprint de la Coupe.

Pour toutes les distances

Groupe 1 : Les huit premiers patineurs présents au classement pour cette distance (en fonction du classement canadien courant pour 2011-2012).

Groupe 2 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 3 : Les huit patineurs présents suivants au classement pour cette distance.

Groupe 4 : Les autres patineurs ayant réalisé les meilleurs temps de la saison 2012-2013. Des sous-groupes de huit seront ensuite formés pour le tirage au sort.

Groupe 5 : Les autres patineurs ayant réalisé les meilleurs temps de la saison 2011-2012. Des sous-groupes de huit seront ensuite formés pour le tirage au sort.

Tirage au sort pour la Coupe du Canada 3

Le jury du CHP-LP établira l'ordre des paires pour les courses et en annoncera l'ordre au moment du tirage au sort.

De préférence, le tirage au sort placera les groupes 1 et 2 près du groupe canadien junior 1.

Championnat nord-américain, du 1^{er} au 3 mars 2013

Salt Lake City, États-Unis

Admissibilité : seniors, juniors A, B, C2

Temps de qualification (patineurs canadiens seulement)

Femmes

Hommes

Vendredi 1^{er} mars

*

*Les distances doivent être confirmées par la US Speed Skating

Samedi 2 mars

Dimanche 3 mars

Remarque : La US Speed Skating établit des quotas et des normes en matière de temps pour ses patineurs.

Normes de temps pour le Championnat nord-américain (s'appliquent aux patineurs canadiens seulement)

Normes de temps pour le Championnat nord-américain

		Calg./S.L.C.	Extérieur
Femmes – senior	500 m	0:45,0	0:48,0
	1000 m	1:28,0	1:37,0
	1500 m	2:15,0	2:30,0
	3000 m	4:48,0	5:25,0
Femmes – junior	500 m	0:46,0	0:48,0
	1000 m	1:30,0	1:38,0
	1500 m	2:20,0	2:31,0
	3000 m	4:55,0	5:25,0

Pour être admissibles à l'épreuve du 3000 m, les patineurs doivent avoir réalisé le temps de qualification requis pour le 1500 m ou le 3000 m. Les patineurs ayant obtenu le temps requis dans au moins une épreuve, peu importe la distance, sont admissibles aux épreuves de 500 m, 1000 m et 1500 m.

		Calg./S.L.C.	Extérieur
Hommes - senior	500 m	0:40,0	0:43,0
	1000 m	1:18,0	1:25,0
	1500 m	1:58,0	2:12,0
	5000 m	7:20,0	8:05,0
Hommes - junior –	500 m	0:41,0	0:44,0
	1000 m	1:20,0	1:27,0
	1500 m	2:02,0	2:14,0

3000 m	4:25,0	4:55,0
5000 m	7:30,0	8:10,0

Pour être admissibles à l'épreuve du 5000 m, les patineurs doivent avoir réalisé le temps de qualification requis pour le 1500 m, le 3000 m ou le 5000 m. Les patineurs ayant obtenu le temps requis dans au moins une épreuve, peu importe la distance, sont admissibles aux épreuves de 500 m, 1000 m et 1500 m.

Finale de la Coupe du Canada, du 7 au 11 mars 2013, Calgary, AB

Remarque : Cet événement fait partie de la finale de l'anneau olympique. Les temps de qualification ne sont requis que pour les distances plus longues (voir ci-dessous).

Temps de qualification pour la finale de la Coupe du Canada

Il n'y a pas de temps de qualification requis pour les épreuves de sprint.

		Calg./S.L.C.	Extérieur
Femmes	3000 m	4:55,0	5:25,0
	5000 m	4:25,0 (3 000 m) ou 7:45,0 (5 000 m)	
Hommes	5000 m	7:30,0	8:10,0
	10 000 m	6:45,0 (5000 m) ou 14:00,0 (10 000 m)	

Admissibilité : seniors et juniors A, B et C

Femmes

7 mars	3000 m (temps de qualification)
8 mars	500 m
	1000 m
9 mars	500 m
	5000 m (temps de qualification)
10 mars	1000 m
11 mars	1500 m

Hommes

7 mars	5000 m (temps de qualification)
8 mars	500 m
9 mars	1000 m
	10 000 m (temps de qualification)
10 mars	500 m

11 mars 1000 m
 1500 m

Positions de départ pour la finale de la Coupe du Canada

Pour toutes les distances, les patineurs seront placés en fonction de leur meilleur temps personnel.

Tirage au sort pour la finale de la Coupe du Canada

Le tirage au sort sera effectué avant l'événement par le jury du CHP-LP.

Les règles de l'ISU pour les compétitions de sprint (à l'exception du premier tirage au sort) s'appliqueront aux épreuves de la finale de la Coupe du Canada

Temps de qualification de l'ISU

D'autres renseignements sont présentés dans le bulletin n° 163 du CHP-LP.

Coupe du monde junior

Femmes	500 m	0 :45,0	Hommes	500 m	0:41,0
	1000 m	1:30,0		1000 m	1:22,0
	1500 m	2:20,0		1500 m	2:07,0
	3000 m	5:00,0		3000 m	4:25,0

Championnat du monde junior

Femmes	500 m	0:42,0	Hommes	500 m	0:38,0
	1000 m	1:25,0		1000 m	1:16,0
	1500 m	2:12,0		1500 m	1:58,0
	3000 m	4:45,0		3000 m	4:05,0 pour le 5000 m seulement
				5000 m	7:05,0

Pour être inscrit au Championnat toutes distances, un patineur doit avoir réussi le temps de qualification suivant :

Femmes, 1500 mètres (seulement) : 2:10,00 Hommes, 3000 mètres (seulement) : 4:05,00

Coupes du monde senior

Les patineurs inscrits doivent avoir réussi les temps de qualification suivants pour les distances respectives :

	Femmes	Hommes
500 m	0:40,00	0:36,20
1000 m	1:20,00	1:11,90
1500 m	2:03,00	1:51,00
3000 m	4:24,00	----
5000 m	7:25,00 or 4.15,00	6:48,00
10 000 m	--	13:40,00 ou 6:35,00

Toutefois, pour les résultats obtenus ailleurs que sur les patinoires de Calgary (anneau olympique) et de Salt Lake City (anneau olympique du Utah), les temps suivants de qualification sont en vigueur :

	Femmes	Hommes
500 m	0:40,50	0:36,60
1000 m	1:21,00	1:12,80
1500 m	2:05,00	1:52,50
3000 m	4:28,00	----
5000 m	7:32,00 ou 4:20,00	6:52,00
10 000 m	--	13:50,00 ou 6:40,00

Championnat continental

Femmes – 3000 m	4 :24,00 4:28,00	Hommes	5000 m	6:48.00 (Calgary/S.L.C.) 6:52,00 (autres patinoires)
------------------------	---------------------	---------------	--------	---

Championnat du monde toutes distances

Femmes – 3000 m	4:20,00	Hommes	5000 m	6:40,00
------------------------	---------	---------------	--------	---------

Championnat du monde de sprint

Femmes – 500 m	39:80	Hommes	500 m	35:95
1000 m	1:19,50		1000 m	1:10,90